

3. NOUVEAUX MEMBRES (suite)

- M. Arsène Richard, représentant des professeurs au Centre universitaire de Moncton remplaçant M. Fernand Arsenault;
- Père Jean-Guy Lachance, recteur adjoint intérimaire au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet remplaçant M. Marcel Sormany;
- M. Jean-Guy Rioux, recteur adjoint intérimaire au Centre universitaire de Shippagan remplaçant M. Denis Haché.

Le Secrétaire général, Père Louis-Marcel Daigle, a terminé ses fonctions. M. Victor Ross agira donc comme secrétaire général pour cette réunion.

4. CORRESPONDANCE

Des lettres ont été reçues en provenance de: - M.

Brian Newbold, motivant son absence;

- Mlle Florine Thériault, motivant son absence;

- M. Brian Newbold, exprimant le désir de retarder à sa réunion d'automne l'étude des recommandations en provenance du Sénat académique et du Comité exécutif concernant le fusionnement des départements de philosophie et de sciences religieuses;

- M. Edgar Léger, concernant la permanence des deux professeurs, M. Raoul Boudreau et de M. Zénon Chiasson;

(ainsi) qu'un message téléphonique de Mme Irène Guérette, motivant son absence.

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 1979 Il est

proposé par Armand Brun appuyé par Paul Bourque

Que le Conseil des Gouverneurs adopte le procès-verbal de la réunion du 7 avril- 1979 tel que circulé.

Adopté.

6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF A -

Réunion des 11 et 12 mai 1979

Les Gouverneurs demandent que les documents complétant les procès-verbaux du Comité exécutif soient dorénavant transmis aux Gouverneurs pour information.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Guy Rioux

Que l'Université désigne une personne ressource pour suivre les négociations collectives des 3 centres universitaires afin de maintenir un lien d'information et d'aviser les équipes de négociations de l'administration.

Vote: Pour: 17

Abst.: 1

Adopté.

6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite) A -

Réunion des 11 et 12 mai 1979 (suite)

Correction:

Dans la liste des membres présents, après le nom Médard Collette, on doit inscrire "observateur",

a) PROMOTIONS - PERMANENCE - NOMINATIONS - CONGES

I) Centre universitaire de Shippagan

PROMOTIONS

Il est proposé et appuyé que le Comité exécutif accepte la recommandation du Comité ad hoc et accorde la promotion au rang de professeur adjoint aux professeurs suivants:

- Sr Emilienne Kerry
- M. William Martin

PERMANENCE

Il est proposé et appuyé que le Comité exécutif accepte la recommandation du Comité ad hoc et accorde la permanence d'emploi à:

- Mme Rose-Marie Babitch
- M. Armand Caron
- Sr Agathe Chiasson
- M. Valois Robichaud

II) Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

NOMINATIONS

Chefs de secteur - du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980

Le Centre recommande les nominations suivantes: (le Comité exécutif approuve ces nominations):

-- Administration: Monsieur Gary Long en remplacement de M. Gaétan Bossé

- Sciences: Monsieur Gilles Nadeau (son mandat est prolongé)

Education physique: Monsieur Gilmen Smyth (son mandat est prolongé)

- Arts et Lettres: Mademoiselle Marie-Elisa Ferran (son mandat est prolongé)

- Sciences humaines: Monsieur Louis Saint-Hilaire en remplacement de M. Claude Loiseau.

III) Centre universitaire de Moncton i)

PERMANENCE D'EMPLOI

- M. Marcel Guisset
- M. Alyre H. Cormier

6 . ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite) A -
Réunion des 11 et 12 mai 1979 (suite)

a) PROMOTIONS - PERMANENCE NOMINATIONS - CONGES

III) Centre universitaire de Moncton (suite)

ii) CONGES

- Demande de Edgar P. Bourque, Département d'orientation. Congé d'été avec rémunération pour un mois. Selon le paragraphe 20.18.03 de la convention collective (salaire et frais jusqu'à \$500).
- Demande Germaine Preston, sciences infirmières. Congé sans rémunération du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.

Il est proposé et appuyé que le Comité exécutif approuve les congés mentionnés ci-dessus tels que recommandés par le Recteur adjoint.

iii) NOMINATIONS

- Marguerite Maillet, directrice du Département d'études françaises pour un mandat régulier, du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1982.
- Joseph Casey, directeur du Département d'anglais pour un mandat régulier, du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1982.
- Clarence Poirier, directeur du Département d'art dramatique pour un mandat régulier, du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1982.
- Martin Mujica, directeur du Département de sociologie pour un mandat régulier, du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1982.

Il est proposé et appuyé que le Comité exécutif approuve les nominations mentionnées ci-dessus telles que recommandées par le Recteur adjoint

DECISION:

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Guy Lachance Que le Conseil des Gouverneurs approuve les nominations, les permanences, les promotions et les congés mentionnés ci-dessus en provenance du Comité exécutif.

Adopté.

b) DEMISSION

Monsieur Denis Haché

Monsieur Denis Haché soumet sa démission comme recteur adjoint du Centre universitaire de Shippagan; cette démission entre en vigueur le 15 mai 1979.

6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite)

A - Réunion des 11 et 12 mai 1979 (suite)

b) DEMISSION (suite)

Le Comité exécutif accepte avec regret la démission de M. Denis Haché.

Les membres présents expriment leur reconnaissance à M. Haché pour l'oeuvre accompli au Centre universitaire de Shippagan.

Le Comité exécutif:

I - autorise le Recteur à entreprendre des démarches afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre universitaire de Shippagan; pour ce faire, il est autorisé à discuter avec M. Jean-Guy Rioux; tout en demeurant directeur de l'Education permanente, M. Rioux serait invité à assumer temporairement le poste de Recteur adjoint pour une période d'un an.

II - demande d'annoncer le poste au cours de l'automne

III - souhaite que M. Haché ait la permanence à Shippagan.

DECISION;

Le Conseil des Gouverneurs approuve les décisions du Comité exécutif mentionnées ci-dessus concernant la démission de M. Denis Haché à l'exception du paragraphe III ("souhaite que M. Haché ait la permanence à Shippagan"), qui est retiré.

Adopté.

Les Gouverneurs demandent des précisions au sujet de la permanence de M. Haché, la prochaine réunion, et font remarquer que les recteurs adjoints devraient être nommés par le Conseil des Gouverneurs par un vote des 2/3 des gouverneurs présents.

B - Réunion du 15 juin 1979

Correction:

Page 1, dans les membres présents, après le nom de M. Médard Collette, on doit inscrire le mot "observateur".

a) Recteur adjoint temporaire à Shippagan

Suite à la démission de M. Denis Haché du poste de recteur adjoint au Centre universitaire de Shippagan, le Recteur a effectué les démarches autorisées par l'Exécutif.

6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite) B

Réunion du 15 juin 1979 (suite)

a) Recteur adjoint temporaire Shippagan (suite)

Sur recommandation du Recteur, il est proposé et appuyé que le Comité exécutif nomme M. Jean-Guy Rioux au poste de recteur adjoint au Centre universitaire de Shippagan pour une période d'un an.

DECISION:

Il est proposé par Jean-Guy Desjardins appuyé par Paul Bourque

Que le Conseil des Gouverneurs entérine cette recommandation du Comité exécutif concernant la nomination de M. Jean-Guy Rioux comme recteur adjoint temporaire au Centre universitaire de Shippagan.

Vote: Pour: 17 Abst.: 1 Adopté.

b) Recteur adjoint temporaire au Centre universitaire
Saint-Louis-Maillet

Attendu que M. Marcel Sormany, recteur adjoint du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet est présentement en congé de maladie et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 1979, il est proposé et appuyé que le Comité exécutif nomme le Père Jean-Guy Lachance au poste de recteur adjoint intérimaire au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

DECISION:

Il est proposé par Gaétan Bossé appuyé par Georges Rioux

Que le Conseil des Gouverneurs entérine la décision du Comité exécutif mentionnée ci-dessus concernant la nomination du Père Jean-Guy Lachance, recteur adjoint intérimaire au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

Vote: Pour: 17 Abst.: 1 Adopté.

c) Rapport du Comité de sélection d'un recteur adjoint - Centre
universitaire de Moncton

Neuf personnes ont soumis leur candidature à ce poste. Le Comité a retenu quatre (4) noms et a rencontré chacun de ces quatre candidats.

Après discussion, le Comité de sélection recommande le Dr Brian Newbold à ce poste.

Il est proposé et appuyé que le Comité exécutif approuve cette recommandation et nomme le Dr Brian Newbold au poste de recteur adjoint au Centre universitaire de Moncton.

DECISION:

Il est proposé par Jean. Cadieux appuyé par Armand Brun

Que le Conseil des Gouverneurs entérine cette décision du Comité exécutif concernant la nomination du Dr Brian Newbold comme recteur adjoint du Centre universitaire de Moncton.

Vote: Pour: 13 Contre: 2 Abst.: 3 Adopté.

6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite) B -

Réunion du 15 juin 1979 (suite)

d) Nominations:

Le Comité exécutif approuve les nominations suivantes:

- M. Roger Bourgeois, professeur au Département d'apprentissage et d'enseignement, au Comité aviseur de la Faculté des sciences de l'éducation, pour un mandat de trois ans.
- M. David Blair, nommé par l'Université au Conseil d'administration de l'Institut de Memramcook

DECISION:

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Paul Bourque

Que le Conseil des Gouverneurs ratifie ces nominations mentionnées ci-dessus concernant M. Roger Bourgeois et M. David Blair.

Adopté.

e) Nominations et congés:

- Donald Brine, vice-doyen à la Faculté des sciences de l'éducation pour un mandat régulier, du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1984.
- Donald Arsenault, directeur du Département d'éducation physique et de loisirs, pour un mandat régulier du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1982.
- Claude Thériault, responsable du Département des arts visuels, sous la direction du Doyen pour l'année 1979-80.

Congés:

- Michel Massiéra, Département de génie, congé sans rémunération du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.
- Melvin Gallant, Département d'études françaises, congé sans rémunération du 1^{er} juillet 1981 au 31 décembre 1981
- Vance Toner, Département d'éducation physique et de loisirs, congé d'été selon 20.18.03 de la convention collective (avec salaire et jusqu'à \$500 pour frais afférents) du 25 juin au 13 juillet 1979.

DECISION:

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Guy Lachance

Que le Conseil des Gouverneurs approuve les nominations et congés mentionnés ci-dessus.

Adopté.

6. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite) C -

Réunion du 10 août 1979

Correction:

Page 1, dans les membres présents après le nom de Médard Collette on doit ajouter le mot "observateur".

PERMANENCE

Griefs de M. Raoul Boudreau et M. Zénon Chiasson.

L'Université a refusé d'accorder la permanence d'emploi aux professeurs ci-haut mentionnés se basant sur le fait que lesdits professeurs n'ont pas encore obtenu le doctorat.

Un Comité ad hoc avait par la suite recommandé l'octroi de la permanence.

Il est proposé et appuyé que la recommandation du Comité ad hoc soit rejetée et que la permanence d'emploi ne soit pas accordée aux professeurs Raoul Boudreau et Zénon Chiasson.

DECISION:

- A) Il est proposé par Yves Lebouthillier appuyé par Arsène Richard

Que le Conseil des Gouverneurs accepte d'accorder la permanence d'emploi aux professeurs Raoul Boudreau et Zénon Chiasson.

Après discussion, les Gouverneurs acceptent de déposer cette proposition mentionnée ci-dessus.

- B) Il est proposé par Jean-Claude Angers appuyé par Armand Brun

Que le Conseil des Gouverneurs rejette la proposition du Comité ad hoc c'est-à-dire, qu'il entérine la décision du Comité exécutif à savoir: que la permanence d'emploi ne soit pas accordée aux professeurs Raoul Boudreau et Zénon Chiasson.

Vote: Pour: 12 Contre: 4 Abst.: 1 Adopté.

Des membres du Conseil font remarquer que la formation d'un Comité ad hoc pour réexaminer le dossier de MM. Boudreau et Chiasson était une procédure inappropriée.

- C) Il est proposé par Jean-Guy Desjardins appuyé par Anne-Marie Savoie

Que le Conseil des Gouverneurs adopte les autres articles des procès-verbaux du Comité exécutif des réunions des 11 et 12 mai 1979, du 15 juin 1979 et du 10 août 1979.

Adopté.

7. ETUDE D'AVIS DE MOTION A L'EFFET DE MODIFIER LES STATUTS ET
REGLEMENTS

Lors de la dernière réunion du Conseil des Gouverneurs, 7 avril 1979

A - Un avis de motion fut déposé à l'effet de modifier l'article 14 des Statuts et Règlements concernant le Comité exécutif.

Le texte modifié se lirait comme suit:

Art. 14: Comité exécutif.

Le Comité exécutif est

composé de 5 personnes. Le président, le recteur, trois gouverneurs. Ces trois gouverneurs sont choisis selon les besoins qui peuvent se présenter d'année en année par un vote d'au moins 2/3 des gouverneurs présents. Les trois recteurs adjoints font partie de l'exécutif comme membres non votant."

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Armand Brun

Que l'article 14 soit modifié telle que présentée ci-haut. Vote:

Pour: 15

Contre: 3

Abst.: 1

Adopté.

B - Un avis de motion fut aussi déposé à l'effet de modifier les articles 10 et 37.

Le texte modifié, Article 10, no(a) se lirait comme suit:

"a) Les officiers de l'Université pour la durée de leur mandat, soit cinq ans dans le cas du chancelier, du recteur et des recteurs adjoints, et les autres membres pour un terme de trois (3) ans renouvelable; ces derniers mandats se terminent le 30 juin. Il ne peut y avoir de substitution au Conseil des Gouverneurs ou au Comité exécutif".

Le texte modifié, Article 37, se lirait comme suit:

Art. 37: Elections. Les membres élus du Sénat académique ont un mandat de deux ans; les mandats se terminent le 30 juin. Les élections se font pendant l'année académique selon des procédures adoptées par le Conseil des Gouverneurs. Il ne peut y avoir de substitution au sénat académique, ou au Comité exécutif de cet organisme (Conseil académique). Comité des programmes?).

Après discussions, il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Yves Lebouthillier

Que le Conseil des Gouverneurs accepte de déposer cette avis de motion à l'effet de modifier les articles 10 et 37 jusqu'à la prochaine réunion du Conseil. Adopté.

Le Conseil entend préciser à la prochaine réunion les cas où un membre pourrait se faire remplacer. Avis est donné par le président que le Conseil devra élire, à la même réunion un membre de l'exécutif.

8. FUSIONNEMENT DE DEPARTEMENTS (Exécutif, 11 et 12 mai 1979)

Suite à l'étude de l'Essai de PLANIFICATION ACADEMIQUE par le Sénat académique, le Doyen de la Faculté des arts et le Conseil académique recommandent que les départements de philosophie et sciences religieuses soient fusionnés.

Il est proposé et appuyé que le Comité exécutif recommande au Conseil des Gouverneurs d'approuver le fusionnement des départements de philosophie et de sciences religieuses.

8. FUSIONNEMENT DE DEPARTEMENTS (suite)

(Exécutif, 10 août 1979)

Suite à la décision prise par le Sénat académique de soumettre au Conseil des Gouverneurs le projet de fusionnement des départements de philosophie et de sciences religieuses, et suite à des requêtes en provenance des départements concernés, et aussi à l'intervention de l'ABPUM qui approuve la recommandation du Recteur adjoint en cette matière, il est proposé et appuyé que le Comité approuve la recommandation du Recteur adjoint à savoir:

"Que le Conseil des Gouverneurs retarde à sa réunion d'automne l'étude des recommandations en provenance du Sénat académique et du Comité exécutif concernant le fusionnement des départements de philosophie et de sciences religieuses".

DECISION:

Il est proposé par Jean-Claude Angers appuyé par Armand Brun

Que le Conseil des Gouverneurs approuve cette recommandation mentionnée ci-dessus à savoir:

"QUE LE CONSEIL DES GOUVERNEURS RETARDE A SA REUNION D'AUTOMNE L'ETUDE DES RECOMMANDATIONS EN PROVENANCE DU SENAT ACADEMIQUE ET DU COMITE EXECUTIF CONCERNANT LE FUSIONNEMENT DES DEPARTEMENTS DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES".

Adopté.

9. ETATS FINANCIERS

Le contrôleur, Médard Collette, présente les états financiers de l'Université pour l'année terminée le 30 avril 1979. L'Etat des Revenus et Dépenses indique un déficit de \$189,105. pour l'exercice terminée le 30 avril 1979, réparti comme suit:

Moncton	- déficit	\$166,729.
Edmundston	- déficit	33,412.
Shippagan	- déficit	105,510.
Total	- déficit	<u>305,651.</u>
Projet Télé-Acadie	- surplus	116,546.
Déficit net de l'exercice		<u>\$189,105.</u>

Au 30 avril 1979, le déficit accumulé du fonds d'administration générale se chiffrait à \$102,260., comme suit:

Moncton	- surplus	\$90,130.
Edmundston	- déficit	(-) 276,968.
Shippagan	- surplus	7,767.
Déficit		(-) 179,071.
Surplus - Télé-Acadie		76,811.
Déficit global		(-) <u>\$102,260.</u>

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Guy Desjardins que le Conseil des Gouverneurs approuve les états financiers de l'Université pour l'exercice terminé le 30 avril 1979.

Adopté.

10. NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL

Le Recteur fait le rapport du Comité de sélection au poste de secrétaire général. Le Comité était composé du recteur, des trois recteurs adjoints et d'un représentant du corps professoral. Neuf personnes ont soumis leur candidature à ce poste. Le Comité a retenu quatre (4) noms. Le choix final du Comité est M. Gilles Long du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

10. NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Armand Brun

Que le Conseil des Gouverneurs nomme M. Gilles Long au poste de secrétaire général de l'Université de Moncton.

Amendement:

Il est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Gaétan Bossé

d'ajouter à la proposition principale les mots suivants:

"à condition que son contrat précédent soit résilié sauf une permanence comme professeur pour 3 ans (au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet) et que dans son poste, il soit soumis aux conditions d'emploi prévues dans les politiques en vigueur du Centre universitaire de Moncton pour les administrateurs.

Vote sur la proposition telle qu'amendée:

à savoir: "Que le Conseil des Gouverneurs nomme M. Gilles Long au poste de secrétaire général de l'Université de Moncton à condition que son contrat précédent soit résilié sauf une permanence comme professeur pour 3 ans (au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet) et que dans son poste, il soit soumis aux conditions d'emploi prévues dans les politiques en vigueur du Centre universitaire de Moncton pour les administrateurs."

Pour: 12

Contre: 3

Adopté.

11. RAPPORT DU COMITE CONJOINT

Le Président fait un bref rapport oral sur le travail du Comité conjoint.

Le Comité prévoit tenir deux réunions d'ici le mois de décembre. L'objectif de ces réunions est surtout de faire l'étude du plan quinquenal qui est présenté chaque année à la C.E.S.P.M.

Le Comité se propose également de faire l'étude des recommandations de l'Essai de planification académiques qui ont été adoptées par le Sénat.

Le Comité conjoint est un comité aviseur au Sénat et au Conseil des Gouverneurs en matière de planification et développement.

12. RECONSIDERATION DU CAS ALVARO TAMAYO Il est proposé par Arsène

Richard appuyé par Anne-Marie Savoie

Que le cas de Alvaro Tamayo soit reconsidéré et que les Gouverneurs lui accordent de prolonger son congé sans solde pour une durée de deux ans.

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Jean-Guy Desjardins

Que cette proposition de M. Arsène Richard, mentionnée ci-dessus, à savoir, que le congé sans solde de M. Alvaro Tamayo soit prolongé pour une durée de deux ans, soit référée au Comité exécutif pour étude.

Vote:

Pour: 14

Contre: 1

Adopté.

13. COMITE DES STATUTS ET REGLEMENTS

Le Recteur signale que le Comité des Statuts et Règlements devra se pencher dans un avenir rapproché sur les points suivants:

- Réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs
- Responsable ou Directeur du Département d'arts visuels
- Permanence de M. Denis Haché
- Termes des officiers

14. COMITE DE SELECTION D'UN RECTEUR

Le Président du Comité fait un bref rapport oral sur le travail du Comité de sélection d'un recteur.

Le Comité est formé de six membres:

- Dr Claude. Gaudreau (président)
- M. Léopold Belliveau (ancien
- M. Fernand Arsenault (professeur)
- M. Marcel Sormany (administrateur)
- M. Léopold Mallet (étudiant)
- M. Victor Raiche (gouverneur externe)

Le Sénat académique avait, à sa réunion des 17 et 18 mai, exprimé l'inquiétude de ne pas être consulté quant au choix du recteur qui est aussi Président du Sénat académique.

Le Président du Comité de sélection s'est donc adjoint un Comité aviseur représentatif de la communauté universitaire, étant formé de doyens, professeurs et administrateurs.

Le Président du Conseil explique la procédure de consultation et de sélection. Il espère réunir le Conseil des Gouverneurs d'ici quelques mois afin de recommander un candidat au poste de recteur.

Entre temps, on demande au Recteur actuel de rester en fonction. Il est proposé par Armand Brun appuyé par Paul Bourque

Que le mandat du Recteur actuel soit prolongé du 1^{er} septembre 1979 au 31 décembre 1979.

Unanime

Adopté.

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Jean-Guy Lachance

Que M. Léopold Mallet et M. Fernand Arsenault puissent continuer de siéger sur le Comité de sélection d'un recteur même si leur mandat comme gouverneur est terminé.

Vote:

Pour: 12

Contre: 1

Adopté.

15. PROCEDURES DE NOMINATION

Il est proposé par Arsène Richard appuyé par Gaétan Bossé

Que le Conseil des Gouverneurs fasse une étude des procédures de nomination des administrateurs dans les universités des Maritimes et de l'Est du Canada.

Adopté.

16. SITUATION FINANCIERE DE L'ETUDIANT

Sur demande d'un gouverneur, des informations sont données sur les démarches entreprises par l'Université en vue d'une amélioration de la situation financière des étudiants.

17. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion se tiendra le 24 novembre 1979 à 9h30 ou le 1^{er} décembre 1979 à compter de 9h30.

LA SEANCE EST LEVEE A 17h15.

(Signé)

Claude Gaudreau, président

(Signé)

Victor Ross, secrétaire